Nations Unies S/PRST/2016/10



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 juillet 2016
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 7742e séance, le 22 juillet 2016, la question intitulée « La situation au Moyen-Orient », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité rappelle toutes ses résolutions antérieures ainsi que les déclarations de son président concernant la situation au Liban. Il réaffirme son ferme attachement à l'intégrité territoriale, à la souveraineté et à l'indépendance politique du Liban.

Le Conseil souligne que l'élection d'un président, la formation d'un gouvernement d'unité et l'élection d'un parlement d'ici à mai 2017 revêtent une importance fondamentale pour la stabilité du Liban et sa capacité de faire face aux problèmes de la région.

À cet égard, le Conseil tient à exprimer dans les termes les plus énergiques la vive inquiétude que lui inspire la vacance de la présidence du Liban, qui dure depuis deux ans, à savoir depuis l'expiration, le 24 mai 2014, du mandat de l'ancien Chef de l'État, Michel Sleiman. Il est en outre fortement préoccupé par l'incapacité répétée du Parlement d'atteindre un quorum et d'élire un président. Il souligne que cette vacance prolongée a entraîné des blocages au Conseil des ministres et empêché l'adoption, par le Parlement, de lois fondamentales. Il rappelle en outre que la vacance et la paralysie politique qui en a résulté entravent fortement la capacité du Liban de s'attaquer aux problèmes de plus en plus pressants auxquels il fait face en matière de sécurité ainsi que sur les plans économique, social et humanitaire.

Le Conseil exhorte les dirigeants libanais à respecter la Constitution et le Pacte national, et appelle toutes les parties à agir de manière responsable, à placer la stabilité et les intérêts nationaux du Liban avant toute politique partisane, à faire preuve de la souplesse nécessaire et à agir d'urgence pour appliquer les mécanismes prévus par la Constitution libanaise en ce qui concerne l'élection.

Le Conseil prie de nouveau tous les dirigeants libanais de faire preuve d'initiative et de souplesse afin de convoquer de toute urgence une session parlementaire et d'entreprendre d'élire un président. Il demande à toutes les parties libanaises, y compris au Parlement, de faire usage des mécanismes prévus par la Constitution aux fins de l'élection présidentielle. Il appelle en outre toutes les parties à participer à la négociation d'un accord de compromis, pour mettre un terme à la crise politique et institutionnelle au Liban.

16-12768 (F) 220716 220716





Le Conseil salue les efforts déployés par le Premier Ministre, Tammam Salam, pour gouverner dans des circonstances de plus en plus ardues et demande à toutes les parties au Liban de donner au Gouvernement les moyens de véritablement fonctionner. Il est cependant vivement préoccupé par l'incapacité du Gouvernement de prendre des décisions essentielles et demande aux dirigeants politiques libanais de faire preuve d'unité dans l'intérêt de la nation, malgré leurs divergences politiques.

Le Conseil félicite également le Gouvernement libanais d'avoir organisé des élections municipales dans les temps et encourage de nouveau les autorités libanaises à poursuivre les préparatifs en vue de la tenue des élections législatives selon le calendrier établi.

Le Conseil encourage toutes les parties au Liban à faire de nouveau preuve d'unité et de volonté afin d'éviter de basculer dans la violence et les conflits. Il souligne qu'il importe que les dirigeants libanais lancent des appels à la modération plus fermes, et notamment qu'ils renforcent le dialogue et appellent à désamorcer les tensions sectaires.

Le Conseil condamne avec la plus grande fermeté les actes de terrorisme commis sur le territoire libanais et rend hommage à l'armée et aux forces de sécurité libanaises pour leur dévouement et leur rôle essentiel dans la prévention et la répression du terrorisme dans le pays. À cet égard, il invite de nouveau la communauté internationale à continuer d'appuyer l'armée libanaise en octroyant une assistance supplémentaire et rapide dans les domaines où le soutien à cette armée est des plus cruciaux, en particulier la lutte antiterroriste et la protection des frontières.

Le Conseil souligne qu'il a demandé à plusieurs reprises à toutes les parties libanaises de s'engager à nouveau en faveur de la politique de dissociation du Liban et de cesser toute implication dans la crise en Syrie, conformément à l'engagement souscrit dans la Déclaration ministérielle de l'actuel Gouvernement et dans la Déclaration de Baabda du 12 juin 2012.

Le Conseil considère que le maintien de la stabilité du Liban est indispensable à la stabilité et à la sécurité régionales. Il encourage tous les partenaires régionaux à s'employer de manière constructive à mettre fin à la vacance de la présidence et à empêcher que les crises dans la région aient des retombées au Liban, et engage la communauté internationale à maintenir son appui à la stabilité politique et économique du pays, notamment en continuant de lui porter assistance.

Le Conseil est à cet égard gravement préoccupé par les conséquences de l'accueil au Liban de plus d'un million de réfugiés syriens immatriculés auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, soit un nombre de réfugiés proportionnellement plus important par rapport à la population nationale que dans tout autre pays, et par les incidences sur les communautés d'accueil, la stabilité et la sécurité du Liban et l'ensemble de la région. Il souligne que, pour préserver la stabilité et la sécurité du Liban, il est indispensable de l'aider à gérer les conséquences de l'afflux de réfugiés, notamment sur la fourniture de services dans des domaines essentiels tels que l'éducation et la santé. Il est conscient des défis extraordinaires auxquels le Liban et le peuple libanais continuent de faire face à cet égard et des mesures

prises par les autorités pour accueillir, aider et protéger ces réfugiés, ainsi que de l'importance du respect des droits de l'homme et des principes humanitaires.

Le Conseil se félicite à cet égard de la déclaration d'intention présentée par le Liban à la Conférence de soutien à la Syrie et à la région tenue en février 2016 et préconise qu'elle soit appliquée dans son intégralité en vue d'appuyer la stabilité du Liban. Il remercie les donateurs qui ont versé leurs contributions à ce jour et invite les autres à s'acquitter des engagements qu'ils ont pris.

Le Conseil adresse ses remerciements au Groupe international d'appui au Liban et prie instamment ce dernier de continuer, en coordonnant son action avec celle de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban, à chercher des moyens de concourir au règlement des problèmes croissants qui menacent la sécurité et la stabilité du Liban. Il se félicite à cet égard de la proposition faite par le Président de la République française, le 16 avril 2016 à Beyrouth, d'organiser une réunion ministérielle du Groupe international d'appui au Liban. Il encourage la Coordonnatrice spéciale, dans le cadre de ses bons offices et en étroite coordination avec les membres du Groupe international d'appui, à intensifier ses contacts avec les partenaires du Liban, à transmettre les messages susmentionnés et à dialoguer avec les principaux acteurs nationaux et régionaux afin d'aider le Liban à mettre fin à la vacance présidentielle. Il prie en outre le Secrétaire général de faire le point, dans ses prochains rapports sur le Liban, sur la vacance présidentielle et son incidence sur les institutions libanaises. »